Cité scolaire Stendhal GRENOBLE

GUIDE D'ACCUEIL DES ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS

A DESTINATION DES
PERSONNELS DE LA CITE SCOLAIRE STENDHAL

Sommaire

Sommaire ..... p. 2
Préambule ..... p. 3
1. Qui sont les EAA? ..... p. 4
1.1. Vécu ..... p. 4
1.2. Origines ..... p. 4
1.3. Profils scolaires ..... p. 4
1.4. Apprentissage d'une langue seconde et plurilinguisme ..... p. 4
2. Accueil dans les disciplines p.5
2.1. Le Professeur Principal ..... p. 5
2.2. L'enseignant UPE2A ..... p. 5
2.3. Les autres enseignants ..... p. 6
2.4. Conseils généraux ..... p. 6
3. Modalités d'inclusion ..... p. 7
3.1. Rentrée ..... p. 7
3.2. Emploi du temps ..... p.
3.3. NSA ..... p. 8
4. Différenciation pédagogique ..... p. 7
4.1. Préalables ..... p. 7
4.2. Dans les disciplines ..... p. 8
4. 3. Evaluation ..... p. 9
4.4. Bulletin trimestriel ..... p. 9
4.5. Procédure AFFELNET ..... p. 10
5. Vie scolaire ..... p. 10
6. Conclusion ..... p. 10
7. Outils : liens et documents ..... p. 11
8. Sigles ..... p. 14

Préambule

La Cité Scolaire Stendhal accueille un dispositif "Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants" (UPE2A) au sein de son collège. Les Elèves Allophones Arrivants (EAA) sont des enfants qui arrivent en France et parlent une (ou plusieurs) langue(s) autre(s) que la langue française. Deux profils doivent retenir notre attention : les Mineurs Isolés Etrangers (MIE) et les élèves Non Scolarisés Antérieurement (NSA).

Après des tests de positionnement effectués par un CIO, la Division des ELèves (DEL) affecte l'EAA dans un établissement porteur d'UPE2A, qui lui-même l'affecte dans une division selon les préconisations reçues du CIO. Le dispositif UPE2A est chargé d'accompagner les EAA dans l'appropriation du système et des exigences scolaires français, et de leur enseigner le français de communication et de scolarisation, en relation avec les disciplines. L'enseignant UPE2A est épaulé dans ses missions par un assistant.

L'EAA, dans le département de l'Isère, a droit à une durée maximale de prise en charge d'une année, sauf dans le cas des NSA pour lesquels on peut envisager une année supplémentaire. Chaque année l'établissement peut recevoir jusqu'à 15 nouveaux allophones, auxquels s'ajoutent ceux des années précédentes[1].

Tous les intervenants de l'établissement, qu'ils soient personnels d'enseignement, de santé, de cantine, des services sociaux, administratifs ou de vie scolaire participent à l'accueil des EAA comme à celui des autres élèves, et à leur inclusion; pour réaliser cet objectif, des stages d'établissement sont indispensables et doivent être renouvelés tous les 3 ans. Dans l'attente, l'équipe garde en mémoire et prend en compte les particularités énoncées ci-après.

[1] Le collège Stendhal devrait compter 9 anciens EAA à la rentrée 2016. Il est toutefois possible que d'autres élèves aient connu la situation d'EAA au primaire sans que cela ne nous soit notifié...

1. Qui sont les EAA?

1.1. Vécu

Tous ont en commun le déracinement linguistique, familial et social, ce qui est en si une épreuve. Certains sont restés séparés de leur mère ou père pendant plusieurs années et ont enfin le droit de les retrouver en France (regroupement familial). D'autres arrivent sur le territoire seuls, suite à un trajet plus ou moins long : ce sont les mineurs isolés (MIE). Un enfant qui arrive en France peut aussi avoir vécu des souffrances physiques et / ou morales pouvant aller jusqu'à la persécution et aux abus, il peut avoir connu des situations de discrimination sévère. Tout cela laisse selon les cas des traces plus ou moins indélébiles.

1.2. Origines

Les origines socioculturelles et géographiques des familles sont très variées, incluant toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les continents.

1.3. Profils scolaires

Chaque enfant arrive avec son parcours solaire : certains étaient d'excellents élèves dans leur pays d'origine, d'autres n'ont jamais fréquenté l'école, trop chère, trop loin (cas de pays d'Afrique sub-saharienne) ou parce que ce droit ne leur est pas accordé dans le pays d'où ils viennent; c'est notamment le cas des enfants dits "Roms".
De par leur vécu, les EAA sont souvent avides d'école et de réussite sociale, volontaires et matures.

1.4. Apprentissage d'une langue seconde et plurilinguisme[2]

Les EAA connaissent souvent déjà deux langues en usage dans leur pays d'origine et vont en apprendre une troisième. Ils ont donc souvent des compétences linguistiques importantes sur lesquelles on peut s'appuyer ou auxquelles on peut faire appel. A tout le moins on gardera cette richesse linguistique à l'esprit.
Il est important aussi de savoir que l'apprentissage d'une langue "seconde" (qui peut être la xième) ne se fait pas au détriment des langues déjà acquises, qu'elle ne va pas les remplacer mais bien au contraire vient développer la compétence plurilingue des élèves. La langue maternelle ne doit donc jamais être remise en cause ou ignorée, et l'école ne doit pas refuser le bilinguisme : il serait contreproductif voire nuisible de demander aux parents de parler français avec leurs enfants à la maison. La langue et la culture d'origine ont leur place dans l'identité de l'enfant et l'école n'a pas à s'immiscer dans l'espace privé, intime de la famille.
Enfin, si les EAA acquièrent très vite la langue de communication, on s'aperçoit aussi très vite qu'ils achoppent sur les consignes et les notions travaillées dans les disciplines

[2] Ce paragraphe concerne de nombreux élèves au sein de nos classes : beaucoup d'entre eux parlent une autre langue que le français à la maison, situation que nous ignorons et que nous ne valorisons pas ou peu dans nos enseignements, linguistiques notamment.

non linguistiques (sciences, histoire géographie, mathématiques), dont les formulations appartiennent à une langue très précise et parfois très contrainte. C'est pourquoi il faut partout travailler la langue des consignes spécifique à chaque discipline.

2. Accueil dans les disciplines

2.1. Le Professeur Principal

2.1.1. Le secrétariat de l'établissement ou l'enseignant UPE2A informe au plus tôt le professeur principal de l'arrivée de l'EAA au sein de la classe et lui transmet les informations qu'il a en sa possession le concernant. Le professeur principal les retransmet à l'équipe pédagogique de la classe qu'il a en charge.

2.1.2. A la rentrée ou en vie de classe si l'EAA arrive après coup, le professeur principal présente l'EAA à la classe, en évitant de le placer face à elle et en essayant de sensibiliser ses camarades à l'accueil de ce nouveau (empathie, décentration, bienveillance). Il peut prendre un moment pour parler du pays d'origine, de la langue, d'aspects culturels, demander si des élèves dans la classe parlent aussi la langue maternelle de l'élève ou une autre langue que le français, sont nés dans un autre pays, etc.

2.1.3. Le professeur principal inclut systématiquement l'enseignant UPE2A dans les échanges d'informations concernant la classe dont il a la charge.

2.2. L'enseignant UPE2A

Les UPE2A doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours. Le professeur UPE2A, en lien avec le professeur principal de la classe, organise les liens avec les autres enseignants de l'équipe et les temps de présence des EAA dans la classe ordinaire. L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation.

Le dispositif UPE2A est chargé d'accompagner les EAA dans l'appropriation du système et des exigences scolaires français. Les objectifs visés dans les cours de FLE sont multiples : l'inclusion sociale, culturelle et scolaire, l'apprentissage de la langue française : langue de communication, langue scolaire, des disciplines[3], avec pour objectif final la participation et la réussite dans tous les cours. Pour ce faire, l'enseignant UPE2A établit pour chaque élève une progression pédagogique et un projet d'orientation personnalisés, il travaille en lien avec l'équipe pédagogique de la division de l'EAA, à laquelle il communique par l'intermédiaire du professeur principal toutes les informations nécessaires (projet pédagogique, emplois du temps de l'élève, etc.).

L'enseignant UPE2A accompagne le professeur principal de l'EAA lors des conseils de classe ainsi que dans le domaine de l'orientation.

[3] A noter : un répertoire "vocabulaire des consignes et des disciplines" sera initié en cours de FLE; les élèves l'auront toujours avec eux, chaque enseignant peut donc s'en emparer et le faire compléter au fur et à mesure par l'élève.

2.3. Les autres enseignants

Les enseignants gardent à l'esprit que l'EAA est d'abord un élève de leur classe avant d'être un élève pris en charge par l'UPE2A. Si un enseignant considère qu'un élève allophone n'est pas encore en mesure de suivre son cours, il doit le signaler pour une décision concertée avec le professeur principal et le professeur de l'UPE2A.

2.3.1. L'enseignant UPE2A communique à tous les enseignants du collège une liste de tous les EAA (anciens et nouveaux) et la met à jour si besoin. Les enseignants en prennent bonne note.

2.3.2. Dans chaque discipline suivie par l'EAA, l'enseignant mettra en place un binôme de tutorat EAA / élève francophone, si possible volontaire et d'un niveau suffisant dans la discipline. Le rôle de ce tuteur sera d'aider l'EAA à suivre les instructions données par l'enseignant (sortir le livre, noter les devoirs etc.), et pourra sur demande du professeur fournir à l'EAA des explications concernant la leçon. On pourra changer périodiquement de tuteur.

2.3.3. L'enseignant placera si possible l'EAA au centre de la classe, pas au premier rang mais en aucun cas au fond de la classe, à côté de l'élève tuteur.

2.3.4. Lors des travaux de groupes, on veillera à solliciter un groupe bienveillant auquel l'intégrer pour qu'il ne reste pas sur le bord de la route.

2.3.5. Tous les élèves allophones doivent participer aux sorties de leur classe ordinaire même s'ils ne sont pas inclus dans la discipline, sur la base d'un projet pédagogique individuel lorsque c'est possible. Il s'agit là d'une inclusion ponctuelle (voir ci-après "modalités d'inclusion").

2.3.6. L'enseignant UPE2A fait partie de l'équipe pédagogique de la classe de l'EAA et doit à ce titre être destinataire des échanges concernant la classe.

L'enseignant UPE2A est en lien autant que de besoin avec les enseignants des autres disciplines et le professeur principal.

2.4. Conseils généraux

2.4.1. Il faut laisser le temps à l'enfant de prendre ses repères, d'observer la classe et de comprendre les codes et les règles qui la régissent. On doit garder à l'esprit que les systèmes éducatifs d'origine sont parfois très éloignés du système français (organisation des cursus, programmes, pédagogie, travail personnel, relations parents-école, etc.). Pour exemples, la géométrie est peu enseignée au niveau collège dans les autres pays; la graphie enseignée dans les pays anglo-saxons est le script; la 6° est incluse au niveau primaire, etc. On sera donc amenés à expliciter des choses pour nous évidentes.

2.4.2. On tâchera d'adapter au mieux sa façon de communiquer : regarder l'enfant, le désigner et le nommer quand on s'adresse à lui; ralentir le débit et articuler davantage; ne pas l'inonder de paroles, préférer les répétitions aux reformulations

auxquelles on aura si besoin recours en visant la simplification des tournures et du vocabulaire; penser aux gestes, montrer, exemplifier.

2.4.3. On peut dans toutes les disciplines utiliser et valoriser les connaissances de l'EAA : connaissances géographiques, historiques ou autres, si par exemple il a déjà vu dans son pays ce qui est traité en classe.

3. Modalités d'inclusion

3.1. Rentrée

En début d'année scolaire, les EAA commencent l'année en immersion totale pour une durée variable selon leur profil : de 2 jours pour les NSA à une semaine complète pour les élèves scolaires. Les élèves rencontrent ainsi la totalité de leurs enseignants et leurs camarades, ils se rendent compte de la réalité scolaire française.

3.2. Emploi du temps

Chaque élève reçoit ensuite un emploi du temps personnalisé, élaboré en concertation avec le professeur principal et le chef d'établissement, en fonction de son profil : capacités scolaires, sociales, goûts, objectifs à plus ou moins long terme.
Cet emploi du temps est modifié en cours d'année en fonction des progrès linguistiques de l'élève, généralement au retour des vacances. Les équipes de vie scolaire, pédagogiques et administratives en sont aussitôt informées.

3.3. NSA

Les élèves NSA, outre ce qui est dit ci-dessus, reçoivent quelques heures d'enseignement spécifique en mathématiques (2 h) et en histoire-géographie (2 h).
Il faut prévoir pour ces élèves, beaucoup moins inclus que leurs camarades scolaires, des périodes d'inclusion ponctuelles en cours d'année dans les différentes matières. Cette inclusion peut se faire sur une à quelques heures en fonction des thématiques traitées et des activités de la classe, identifiées par l'enseignant de la discipline comme abordables pour l'élève NSA, avec une différenciation pédagogique (voir ci-après 4.2.2. et les liens en fin de document 7.5.).

4. Différenciation pédagogique

4.1. Préalables

Comme nous l'avons vu, le niveau scolaire des EAA peut être bon, voire excellent. Pour autant, leurs performances sont très variables d'un pays à l'autre, mais c'est en France qu'elles sont pour les pays développés parmi les plus faibles, et que l'écart entre autochtones et immigrés est le plus fort. Les systèmes d'éducation ont donc un rôle

essentiel à jouer dans l'intégration des immigrés ainsi que dans la réduction des désavantages accompagnant la migration[4].
Des chercheurs posent, en guise de repère, un seuil minimal de deux ans pendant lequel les EAA doivent être accompagnés dans leur apprentissage spécifique de la langue seconde, et indiquent, à titre d'estimation, que la durée nécessaire aux enfants migrants pour qu'ils parviennent au rendement de leurs pairs de langue maternelle va de 2 à 8 ans. L'évolution des EAA est lente et progressive. Si certains élèves apprennent vite et intègrent rapidement les cours ordinaires jusqu'à ne plus rien laisser paraitre de leur passé d'allophone, la plupart des EAA ont besoin de temps.

4.2. Dans les disciplines

Le vocabulaire spécifique à chaque discipline fait l'objet d'un apprentissage conjoint dans le cours de la discipline et celui de FLE (voir note 3).

4.2.1. Les élèves scolarisés antérieurement

En début d'année, les EAA sont inclus dans les disciplines "socialisantes" (EPS et Techno) afin d'acquérir au mieux la langue de communication. Les autres disciplines d'inclusion sont choisies par l'élève en fonction de ses goûts - ce qui va généralement de pair avec une réussite antérieure. L'EAA doit donc pouvoir tirer parti d'une inclusion dans une discipline qu'il affectionne, à condition d'accepter quelques aménagements :
- prise en compte de la réalité de l'EAA par l'enseignant (voir ci-dessus parties 1. et 2.4.);
- tutorat (voir 2.3.2.);
- dictionnaire papier / en ligne selon possibilité et choix de l'enseignant;
- quantité de travail en classe;
- quantité de travail personnel (longueur des leçons, de la trace écrite, nombre d'exercices, longueur des réponses attendues, etc.).

4.2.2. Les élèves NSA

C'est pour ces élèves-là que la tâche est la plus ardue, en raison de leur maîtrise insuffisante de la lecture et de l'écriture. Beaucoup de domaines disciplinaires leur sont de plus inconnus, et ils ne possèdent pas les connaissances de base que tous les enfants ont acquis grâce à une scolarisation précoce (la maternelle, qui n'est pas obligatoire ou pas favorisée dans nombre de pays).
Ces élèves sont beaucoup moins inclus que leurs camarades normalement scolarisés, et en priorité sur des disciplines qui n'impliquent que peu ou pas d'écrit. Pour les autres disciplines, on envisagera des inclusions ponctuelles (voir ci-dessus 3.3.) sur objectifs spécifiques, selon les thèmes traités en classe dont l'enseignant estime qu'ils sont à même d'intéresser l'élève et qu'il peut les mettre à sa portée en

[4] "Veille stratégique : La scolarisation et la formation des jeunes réfugiés dans l'Union européenne", Nicolas Picod (Etudes internationales et européennes 2015-2016).

allant par exemple chercher des ressources du niveau de l'école maternelle ou de l'école primaire (voir en "7.5. Liens pour la différenciation pédagogique" par discipline et les sitographies très riches des enseignants du primaire).
Les objectifs peuvent rester modestes, tant sur le temps de travail effectif fourni par l'élève sur une séance, que sur les exigences : l'objectif est que l'élève progresse, pas qu'il acquière le programme de son niveau d'inclusion.

4. 3. Evaluation

Il est recommandé de ne pas exclure les EAA des modalités d'évaluation, mais il faut mettre en place une évaluation différenciée, qui soit progressive, positive, adaptée au niveau des élèves.

Mise en œuvre de l'évaluation différenciée

- Phase 1 : absence de notation : phase initiale pendant laquelle l'élève observe et intègre la classe. Il est à ce moment-là impossible de le noter. Cette période ne doit pas durer trop longtemps.
- Phase 2 : l'enseignant observe l'implication de l'EAA, sa capacité à comprendre les attentes scolaires, à organiser son travail. L'élève n'est toujours pas noté mais on peut évaluer certaines compétences.
- Phase 3 : notation différenciée. Dès que l'élève est capable de comprendre et de produire en français, on commence à le noter. Il va cependant se trouver en difficulté face à la quantité d'exercices proposés et à la compréhension de certains énoncés.

Il ne s'agit pas de proposer une activité différente mais de jouer sur les niveaux de formulation et sur l'adaptation, qui peut concerner :

- l'étayage (aides disponibles) : dictionnaires bilingues, cours (classeur, manuel), lexique, tutorat et interactions, relecture orale des énoncés;
- la consigne : adaptation de la formulation, forme de la tâche finale, de la production (exercices ou rédaction à trous, QCM, etc.);
- la quantité : nombre d'items à traiter, longueur des textes à lire ou à écrire.

- Phase 4 : l'EAA est noté comme ses camarades, il n'est plus vraiment considéré comme un EAA.

4.4. Bulletin trimestriel :

- Appréciation :

Si l'élève n'est pas encore inclus dans la discipline, noter : "EAA non inclus dans la discipline".

Que l'élève soit noté ou pas, on évaluera verbalement sur le bulletin trimestriel les progrès, l'attitude et la motivation de l'élève.

- Moyenne :

Si l'élève n'est pas noté, on fera figurer "nn" dans la case réservée à la moyenne sur le bulletin.

En cas de notation différenciée, on fera figurer la mention "notation différenciée" dans la case appréciation.

4.5. Procédure AFFELNET

Voir le document académique "Annexe 2 : "Document d'aide pour renseigner AFFELNET pour les ENAF", en ligne sur l'ENT section UPE2A / Orientation.

5. Vie scolaire

Les nouveaux EAA sont systématiquement présentés à l'équipe de vie scolaire.
La vie scolaire dispose des emplois du temps adaptés des EAA et sont informés des changements qui y sont apportés en cours d'année.
L'enseignant UPE2A fait partie des équipes pédagogiques des classes des EAA et doit à ce titre être destinataire des échanges concernant ces classes.
L'absentéisme, sauf situations particulières à discuter au cas par cas, doit systématiquement faire l'objet d'un signalement selon les procédures mises en œuvres dans le département.

6. Conclusion

"La réflexion sur l'inclusion et l'apprentissage des élèves allophones nouvellement arrivés déborde la question de la didactique du français langue de scolarisation. Elle interroge notre capacité à prendre en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers par la différenciation, l'individualisation des parcours et l'intégration de la différence.

Elle concerne l'ensemble des acteurs de l'éducation qui sont partie prenante dans la scolarisation de ces élèves : personnels de direction, enseignants, assistants pédagogiques, formateurs, conseillers d'éducation, conseillers d'orientation psychologues.

La réussite de tous les élèves passe par la reconnaissance des compétences langagières et plurilingues de ces élèves, compétences acquises dans un milieu non scolaire ou dans un autre système scolaire.

L'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés permet à notre système éducatif de progresser en répondant aux finalités de l'école démocratique. C'est un véritable laboratoire de la capacité du système scolaire français à inclure et faire réussir tous les élèves".

Fiches repères EAA - FLS/FLScol - dix considérations préliminaires sur l'enseignement du français comme langue seconde.

7. Outils : liens et documents (disponibles sur l'ENT rubrique "UPE2A")

7.1. Charte UPE2A

7.2. Textes officiels et institutionnels

- Courrier de la DSDEN du 6 novembre 2015 aux chefs d'établissement et aux directeurs de CIO.
- Circulaire "Evaluation des élèves allophones nouvellement arrivés, en vue de la préparation de l'orientation, et de l'affectation" du 2 avril 2014
http://www.ac-grenoble.fr/casnav/accueil/public/Circulaire-evaluation_allophones_2014.pdf
- Circulaire académique du CASNAV du 15 janvier 2013
http://www.ac-grenoble.fr/casnav/accueil/public/Circ_CASNAV15-01-13_annexes.pdf
- Circulaire ministérielle n°2012-141 du 2 oct. 2012, BO n°37 du 11 octobre 2012 : organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536
- Circulaire n° 2005-067 du 15 avril 2005, BO N°18 du 05/05/05 : préparation de la rentrée scolaire 2005; voir en particulier la partie 5 : des objectifs de formation transversaux
http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENE0500813C.htm
- Circulaire n° 2002-101 du 25-4-2002 (BO spécial n° 10 du 25 avril 2002)
- Circulaire n° 2002-063 du 20 mars 2002 : modalités d'inscription et de scolarité des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés.
- Circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002 : organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages.

7.3. Formation des enseignants

CASNAV : http://www.ac-grenoble.fr/casnav/accueil/
Conférences :
http://www.ac-grenoble.fr/casnav/accueil/enseigner-FLE-FLS/index.php?tag/Conférences

http://ife.ens-lyon.fr/formation-formateurs/catalogue-des-formations/formations-2015-2016/formations-cas/scolarisation-des-eleves-allophones/l2019ecole-inclusive-et-la-scolarisation-des-eleves-allophones

A savoir
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College/98/6/EANA_FLSco_10_considerations_preliminaires_sur_l_enseignement_du_francais_359986.pdf

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College/98/8/EANA_FLSco_10_idees_recues_359988.pdf

7.4. Evaluation

Annexes 1 et 2 de « Evaluer les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) dans les classes ordinaires du 2nd degré » :
annexe 1 : "Evaluer les élèves nouvellement arrivés en France dans les classes ordinaires du second degré"
annexe 2 : "Document d'aide pour renseigner AFFELNET pour les ENAF"

7.5. Liens pour la différenciation pédagogique des NSA

sitographie :
http://www.lasouris-web.org
http://stepfan.free.fr
http://cartabledulutin.free.fr/SiteKim/sites_prof.htm#theme
Toutes disciplines et tous niveaux maternelle et primaire
http://www.fiche-maternelle.com
http://boutdegomme.fr
http://lutinbazar.fr
http://www.les-coccinelles.fr
http://sobelle06.eklablog.com
Anglais
http://www.cndp.fr/crdp-dijon/-Anglais-en-primaire-.html
http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/08-anglais-civilisation/
http://www.my-teacher.fr
Chronologie - Histoire - Géographie
http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/07-decouvrir-le-monde/le-temps-cp-ce1/
http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/histoire-geoegraphie/
Education musicale
http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/11-education-musicale/
EMC
http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/ecm-enseignement-civique-et-moral/
Mathématiques
http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/05-tout-pour-les-maths-cp/
http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/02-tout-pour-les-maths-ce1/

http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/ce2/mathematiques-ce2/

Sciences

http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/07-decouvrir-le-monde/la-matiere/

http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/sciences-cycle-3/

Techno (stage)

http://www.ac-grenoble.fr/casnav/accueil/enseigner-FLE-FLS/index.php?post/2016/07/05/Accompagner-des-élèves-d-UPE2A-dans-la-découverte-des-métiers-et-la-recherche-de-stages-en-entreprise

Le Vivant

http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/category/07-decouvrir-le-monde/le-vivant-cp-ce1/

8. SIGLES

ASE : Aide Sociale à l'Enfance (Conseil Départemental), prend en charge les MIE (foyers, famille d'accueil, aspects financiers, etc.).
CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile; structure accueillant les personnes qui demandent le statut de réfugié politique en France. Les dossiers sont examinés par l'OFPRA qui décide de leur recevabilité.
CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des Elèves Nouvellement Arrivés en France et pour les enfants du Voyage, qui a remplacé les CEFISEM depuis 2002.
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.
CIO : Centre d'Information et d'Orientation.
CLIN : CLasse d'INitiation au français (premier degré) qui accueille dans une école des élèves venant de plusieurs écoles d'un secteur.
CLO : CLasse Ordinaire; terme utilisé pour désigner la classe d'inclusion.
CRA: Centre de Rétention Administrative, où l'on retient les étrangers auxquels l'administration ne reconnaît pas le droit de séjourner sur le territoire français, pour organiser leur voyage vers un pays qui accepte de les recevoir, le plus souvent celui dont ils ont la nationalité.
CRI : Cours de Rattrapage Intégré, où l'enseignant se déplace d'une école à l'autre pour assurer quelques heures de FLE.
ELCO : Enseignement des Langues et Cultures d'Origine; enseignement mis en place et financé par les ambassades présentes en France.
EAA : Elève Allophone Arrivant.
(E)NSA : Elève Non Scolarisé Antérieurement, parfois aussi appelé "alpha" car en cours d'alphabétisation.
FLE : cours de Français enseigné en tant que Langue Etrangère.
FLS : cours de Français enseigné en tant que Langue Seconde.
FLScol : cours de Français enseigné en tant que Langue de Scolarisation.
MIE : Mineurs Isolés Etrangers, pris en charge par l'ASE (CD).
MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, pour les élèves décrocheurs de plus de 16 ans.
OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français, mesure administrative d'éloignement des étrangers en droit français, prévue par l'article L. 511-11 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides, chargé de l'application des textes français et européens ainsi que des conventions internationales relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride et à l'admission à la protection subsidiaire..